



Metz, le 15 avril 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### DÉROGATIONS À L'INTERDICTION DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS VENDREDI 19 AVRIL 2019

Le vendredi 19 avril 2019, « Vendredi Saint », est un jour férié en Allemagne ainsi qu'en Alsace-Moselle.

Des arrêtés de dérogation ont été pris dans les départements de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour permettre la circulation des poids lourds de plus 7,5 tonnes.

En Allemagne, le trafic des poids lourds de plus de 7,5 tonnes ainsi que des semi-remorques est interdit entre 00 et 22 heures sur l'ensemble du réseau routier allemand.

En conséquence, le Grand Duché du Luxembourg a interdit le transit des poids lourds en direction de l'Allemagne et adopte un dispositif spécifique de contrôle au niveau de l'autoroute A3 (ancien poste frontière).

Les transporteurs routiers en transit par le Luxembourg et/ou souhaitant rejoindre l'Allemagne sont ainsi invités à prendre leurs dispositions et à s'arrêter sur les aires de service disponibles.

De même, la plus grande prudence est recommandée aux autres usagers de la route en raison des importants risques de ralentissements générés par ces dispositifs.

Contact presse préfecture de zone :  
Sebastien Leonard  
07 88 84 80 88  
[sebastien1.leonard@interieur.gouv.fr](mailto:sebastien1.leonard@interieur.gouv.fr)

Jérôme Herr  
03 87 16 10 68  
[jerome.herr@interieur.gouv.fr](mailto:jerome.herr@interieur.gouv.fr)